

## **COMPTE-RENDU**

### **AUDIENCE DASEN DU 6 MARS 2026**

Une délégation du SNUDI-**FO** 53 a été reçue par le directeur académique **Fabien Audy**, le secrétaire général **Marc Vauléon** accompagné de **Laurent Drault** IEN Adjoint au DASEN afin d'aborder plusieurs points.  
La délégation SNUDI-**FO** 53 était composée de **Stève Gaudin** et **Fabien Orain**.

#### **A l'ordre du jour**

|                                                 |   |
|-------------------------------------------------|---|
| Dossiers individuels et situations écoles ..... | 1 |
| RASED .....                                     | 1 |
| Enseignants référents .....                     | 2 |
| Carte scolaire .....                            | 2 |
| Situations d'écoles .....                       | 2 |
| Les PAS .....                                   | 2 |
| Questions diverses .....                        | 2 |
| Mouvement départemental.....                    | 2 |
| Demandes du SNUDI FO.....                       | 3 |

#### **Dossiers individuels et situations écoles**

La délégation FO a porté à la connaissance du directeur académique des éléments nécessaires à la défense de plusieurs situations individuelles et d'écoles confrontées notamment à des problèmes de diffamation, incivilités ou agressions de la part de parents d'élèves.

Malheureusement, le syndicat est de plus en plus confronté à la défense de ce type de dossiers.

**Dans ce genre de situation, le réflexe essentiel : contacter le SNUDI-**FO** 53 !**

Le SNUDI-FO rappelle que c'est grâce aux conseils et suivis du syndicat, que toutes ces situations se résolvent. Mieux connaître ses droits pour mieux les faire appliquer est aujourd'hui une nécessité. Protection fonctionnelle, courrier à son supérieur hiérarchique, audiences régulières du syndicat avec les IEN, RSST, DUERP.... Il existe bien des leviers pour signaler des dysfonctionnements et alerter sur les problèmes de sécurité et des conditions de travail.

Le SNUDI-FO 53 invite donc les enseignants et les AESH mis en difficulté à contacter le syndicat et à se saisir de ces registres.

#### **RASED**

La délégation FO a communiqué au directeur académique les premiers résultats d'une enquête menée par le SNUDI-FO 53 auprès des collègues exerçant dans les RASED concernant notamment leurs conditions de travail et leurs liens avec les secteurs d'intervention.

Vous trouverez, en suivant le lien ci-dessous la remontée des demandes et les revendications exprimées par les personnels des RASED, et qui correspondent aux revendications portées par FO.

#### [Synthèse enquête FO RASED 2026](#)

Le SNUDI-FO 53 a rappelé au DASEN sa revendication d'un RASED complet (Maître E, G et PsyEN) pour un bassin maximum de 800 élèves. D'après les données chiffrées obtenues par le syndicat, il faudrait la création sur le département de :

- **34 postes de maîtres E et G**
- **6 postes de PsyEN**

C'est ce que la délégation a demandé au directeur académique.

Le DASEN s'est dit conscient des manques de moyens pour le suivi des élèves et a fait référence à l'évolution des missions des RASED ([lire à ce propos](#))

Le SNUDI-FO 53 a également fait remonter des inquiétudes légitimes en lien avec l'implantation des PAS. A ce propos le DASEN parle de **partage de missions**, entre le PAS, les RASED, les ERSSEH.

Concernant le redécoupage des circonscriptions et des secteurs d'intervention le DASEN indique au SNUDI-FO que ce n'est pour l'instant plus d'actualité, et en tout état de cause, qu'il s'agit d'une réflexion qu'il renvoie aux calendes grecques.

Pour autant, et comme pour les enseignants référents, le SNUDI-FO 53 a rappelé au DASEN qu'une réorganisation des secteurs n'apporterait finalement rien en termes d'amélioration des conditions de travail sans création de postes.

## Enseignants référents

Le SNUDI-FO 53 en audience le du 25 novembre 2025, avait demandé la création de 3 postes ERSSEH et échangé à propos de l'allègement de la charge de travail des ERSSEH (allègement d'ESS, surcharge de travail administratif en particulier via AGESH, le LPI, gestion courriels...).

Concernant la création de postes, le SNUDI-FO 53 avait déjà obtenu un engagement de création d'1,5 ETP ERSSEH. Le DASEN remet désormais en question cet engagement, compte tenu du budget d'austérité.

FO avait par ailleurs déjà demandé l'étude de la création de poste d'aide administrative pour les ERSSEH, qui pourrait aussi constituer des postes adaptés. La délégation FO a pu réaborder ce point qui a retenu toute l'attention du DASEN et fera l'objet d'une réflexion.

Découpage circo et secteurs d'interventions : comme pour les RASED, le DASEN nous indique qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une réflexion.

## Carte scolaire

### Situations d'écoles

Le SNUDI-FO 53 était mandaté pour porter les demandes d'ouverture de classe pour 6 écoles.

Nos interlocuteurs se sont montrés très sensibles aux chiffres et aux arguments avancés par le SNUDI-FO 53 et toutes les situations ont été prises en compte. Les collègues ont directement été contactés et informés par le syndicat.

Le DASEN présentera son projet de carte scolaire en groupe de travail le 25 mars et les premières décisions seront prises le 31 mars en CSA-SD.

**Demande d'ouverte, crainte de fermeture, si vous ne l'avez pas encore fait, contactez le SNUDI-FO 53 et compléter votre [fiche de suivi carte scolaire en ligne](#).**

### Les PAS

Dans le cadre des opérations de carte scolaire à venir, nous avons interrogé le directeur académique sur sa stratégie de déploiement des Pôles d'Appui à la Scolarisation (PAS). Pour rappel, à la rentrée 2025, deux PAS ont été créés pour « expérimentation ». La finalité est de déployer 8 autres PAS sur les deux prochaines années afin d'arriver à « couvrir » le territoire par 10 PAS à la rentrée 2027.

Sans nous dévoiler le détail des opérations, le directeur académique a laissé entendre qu'il se gardait la possibilité d'un déploiement gradué et confirme à FO qu'il s'agira manifestement de moyens pris sur l'enveloppe de moyens 1er degré (postes préemptés et qui s'ajouteront aux suppressions de postes).

[En savoir plus sur les PAS](#)

## Questions diverses

### Mouvement départemental

Le SNUDI-FO 53 a réitéré sa demande de prise en compte de l'Ancienneté Générale de Service comme élément principal du barème "mouvement"; comme cela se fait encore dans d'autres départements de l'académie.

Lire à ce propos, [le courrier du SNUDI FO 53 à la Rectrice](#))

La publication (la veille) de la circulaire mouvement a pu confirmer la non prise en considération de nos précédentes demandes ainsi que celles du "[Collectif Mouvement](#)" soutenu par le SNUDI-FO 53.

Nous sommes d'ailleurs intervenus à propos du collectif mouvement, rédacteur d'une lettre, émanant à l'origine des collègues de l'école de Changé, signée par 225 PE et adressée au directeur académique contenant bon nombre de revendications. Leur demande d'audience, ainsi que ladite lettre, sont restées sans réponse; le directeur académique estimant leur répondre à travers le dialogue avec les organisations syndicales !

Pour le SNUDI-FO 53 il s'agit bel et bien d'une forme de mépris envers le collectif et envers les PE. Le SNUDI-FO 53 a rappelé au DASEN qu'il était pourtant assez simple pour lui, de remettre l'AGS comme élément central du barème, comme cela se fait encore dans le 44 par exemple. Il s'y refuse.

Le SNUDI-FO 53 revendiquera toujours le rétablissement de l'AGS comme élément central du barème, et le retour des prérogatives des CAPD en matière de mutation, à même de garantir l'égalité de traitement et la transparence, avec notamment le contrôle des élus du personnel. C'est aussi ce que demandent les 225 PE signataires de la [lettre ouverte](#).

[Groupe de travail mouvement du 3 février](#)

## Demandes du SNUDI-FO 53

- La délégation FO avait demandé communication du règlement intérieur du CDEN. Celui-ci nous sera communiqué. Il date de 1992 !
- Manque de moyens de prévention (médecine) et conséquences pour les personnels : le directeur académique nous confirme que toutes les demandes nécessitant l'avis du médecin de prévention (allègements de service, mouvement, INEAT-EXEAT...) sans que celle-ci ait pu être consultée au préalable seront prises en compte. Pour autant, les demandes de rendez-vous devront être faites, et le dossier complet. C'est pourquoi le SNUDI-FO 53 est aux côtés des collègues qui le sollicitent pour la préparation sérieuse de leur dossier.



**SNUDI-FO 53** Syndicat majoritaire des écoles publiques de la Mayenne

Bourse du travail, UD-FO 53, 6 rue Souchu Servinière, 53000 Laval

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr) – Site : [www.snudifo-53.fr](http://www.snudifo-53.fr) – FaceBook : @snudifomayenne – X : @SNUDIFO53